



Département de l'Eure
Arrondissement des Andelys
Commune de TILLY
15, rue Grande
27510 TILLY
Tél 02.32.52.38.96
Fax 02.32.53.43.41
Port 06.88.90.65.36

COMMUNE DE TILLY CIMETIERE DE TILLY

Concessions trentenaires ou perpétuelles délivrées il y a plus d'une trentaine d'année à des personnes inconnues des registres, aux emplacements désignés par des panonceaux.

L'article 21 de la loi du 19 décembre 2008 a créé l'article L.511-4-1 du code de la construction et de l'habitat permet désormais au Maire d'utiliser ses pouvoirs de polices de la construction pour prendre un arrêté de péril ordinaire voire imminent, à l'encontre des sépultures qui menacent ruines.

Pour les autres concessions abandonnées, la procédure initié sera régie par les articles L.2223-17 et 18 ; et L.2223-12 et suivant, du CGCT. (délibération du Conseil municipal du 26 mars 2015).

En date du samedi 03 octobre 2015, à dix heures, M. Patrick JOURDAIN, Mme Annabelle MARCHE (1ere adjointe) et M. Maurice GARSULT (2ème adjoint), avaient formalisé dans un rapport les constatations d'état de péril ou d'abandon sur 76 sépultures du cimetière.

Fin première quinzaine d'octobre 2018, il a été clairement affiché et signalé à l'entrée du cimetière en indiquant la mise à disposition en Mairie de la liste des concessions abandonnées.

Aujourd'hui mercredi 14 novembre 2018, à dix heures 30 minutes en applications des articles L.2223-17 du CGCT, R.361-22 4ème alinéa et R.361-23 du code des communes,

Nous, Maire de la commune de TILLY(Eure), nous nous sommes transportés au cimetière communal, conformément à la réglementation, accompagné de M. Jacques BOITTE (conseiller municipal délégué par le Conseil en date du 05 octobre 2018) et de M. Maurice GARSULT (2ème adjoint), -Adjudant-chef DONINI excusé.

avons constaté l'état des sépultures suivantes et annotés:

COTE GAUCHE DU CIMETIERE : (voir plan en Mairie)

Sépulture n° 1	:	<i>A conserver pour carré militaire.</i>
Sépulture n° 2	:	<i>A conserver pour carré militaire.</i>
Sépulture n° 3	:	<i>A conserver pour carré militaire.</i>
Sépulture n° 4	:	<i>A conserver pour carré militaire.</i>

Sépulture n° 5	:	Sépulture pierre tombale cassée.
Sépulture n° 6	:	Abandon sépulture effondrement.
Sépulture n° 7	:	Abandon sépulture effondrement.
Sépulture n° 8	:	Abandon sépulture effondrement pleine terre.
Sépulture n° 9	:	Entretenu non concerné.
Sépulture n° 10	:	Abandon emplacement dégradé.
Sépulture n° 11	:	A conserver. (Abandon mais correcte).
Sépulture n° 12	:	Entretenu non concerné.
Sépulture n° 13	:	Entretenu non concerné.
Sépulture n° 14	:	Entretenu non concerné.
Sépulture n° 15	:	Sépulture pierre tombale cassée.
Sépulture n° 16	:	Sépulture pierre tombale cassée.
Sépulture n° 17	:	Abandon sépulture effondrement.
Sépulture n° 18	:	Abandon.(sans visites)
Sépulture n° 19	:	Suite visite Mme. POULAIN (ABF) à restaurer croix du cimetière.
Sépulture n° 20	:	Sépulture pierre tombale cassée.
Sépulture n° 21	:	Abandon sépulture effondrement.
Sépulture n° 22	:	Sépulture pierre tombale cassée.
Sépulture n° 23	:	Abandon sépulture effondrement.
Sépulture n° 24	:	Sépulture pierre tombale cassée.
Sépulture n° 25	:	Abandon sépulture effondrement.
Sépulture n° 26	:	Sépulture pierre tombale cassée.
Sépulture n° 27	:	Abandon sépulture effondrement.
Sépulture n° 28	:	A conserver. (Abandon mais mérite d'être restaurée).
Sépulture n° 29	:	Sépulture effondrée.
Sépulture n° 30	:	Sépulture effondrée.
Sépulture n° 31	:	Sans identité. Abandon sépulture effondrement.
Sépulture n° 32	:	Abandon.(sans visites)
Sépulture n° 33	:	Abandon.(sans visites)
Sépulture n° 34	:	Abandon.(sans visites)
Sépulture n° 35	:	Abandon sépulture effondrement.
Sépulture n° 36	:	Emplacement libre (Sépulture pierre tombale cassée : famille ROBY/LEVIEL ont demandé autorisation du transfert vers sépulture familiale côté droit, réalisation en 2017).
Sépulture n° 37	:	Abandon sépulture effondrement.
Sépulture n° 38	:	Entretenu non concerné.
Sépulture n° 39	:	Sépulture pierre tombale cassée.
Sépulture n° 40	:	Sépulture pierre tombale cassée.
Sépulture n° 41	:	Abandon sépulture effondrement.
Sépulture n° 42	:	Entretenu non concerné.
Sépulture n° 43	:	Entretenu non concerné.
Sépulture n° 44	:	Entretenu non concerné.
Sépulture n° 45	:	Entretenu non concerné.
Sépulture n° 46	:	Abandon sépulture effondrement.
Sépulture n° 47	:	Sépulture pierre tombale cassée.
Sépulture n° 48	:	Abandon sépulture effondrement.
Sépulture n° 49	:	Abandon sépulture effondrement.
Sépulture n° 50	:	Abandon.(sans visites)
Sépulture n° 51	:	Abandon sépulture effondrement.
Sépulture n° 52	:	
Sépulture n° 53	:	Entretenu non concerné.
Sépulture n° 54	:	Entretenu non concerné.
Sépulture n° 55	:	Abandon sépulture effondrement.
Sépulture n° 56	:	Sépulture pierre tombale cassée.
Sépulture n° 57	:	Sépulture pierre tombale cassée.
Sépulture n° 58	:	Abandon sépulture effondrement.

Sépulture n° 59 : Sépulture Bébé Pierre tombale cassée et effondrée.
Sépulture n° 60 : Abandon sépulture effondrement.
Sépulture n° 61 : Abandon sépulture effondrement.

COTE DROIT DU CIMETIERE :(voir plan en Mairie)

Sépulture n° 01 : Abandon sépulture effondrement.
Sépulture n° 02 : Sépulture Bébé Pierre tombale cassée et effondrée.
Sépulture n° 03 : Sépulture Bébé Pierre tombale cassée et effondrée.
Sépulture n° 04 : Sépulture Bébé Pierre tombale cassée et effondrée.
Sépulture n° 05 : **A conserver.** (Abandon mais correcte).
Sépulture n° 66 : *Abandon sépulture effondrement. a reprendre en fin travaux*
Sépulture n° 67 : *Abandon.(sans visites) a reprendre en fin de travaux*
Sépulture n° 70 : *Abandon.(sans visites) a reprendre en fin de travaux*
Sépulture n° 71 : Sépulture pierre tombale cassée.
Sépulture n° 73 : Abandon.(sans visites)
Sépulture n° 77 : Abandon.(sans visites)
Sépulture n° 78 : **A redresser.**
Sépulture n° 80 : Abandon sépulture effondrement.
Sépulture n° 81 : **Arbre a retirer. Prendre contact avec Mme Armelle DEVULFE élue de St Marcel**
Sépulture n° 87 : Abandon sépulture effondrement.

PROCES VERBAL

Fait à TILLY le 14 novembre 2018
Le Maire de la commune de TILLY
Patrick JOURDAIN



Le Conseiller délégué Jacques BOITTE

Le 2ème adjoint Maurice GARSAULT

Procès verbal suivi et approuvé par Annabelle MARCHE (1ère adjointe en charge du dossier)

Transmission casernement gendarmerie Vexin-sur-Epte pour compte-rendu.

Transmission préfecture de l'Eure

Affichage mairie 15 novembre 2018 au 15 décembre 2018. (R.2223-16 du CGCT)

Affichage mairie 02 janvier 2019 au 02 février 2019. (R.2223-16 du CGCT)

Affichage mairie 18 février 2019 au 18 mars 2019. (R.2223-16 du CGCT)